

# **Manuel de ressources pour les programmes d'éducation coopérative virtuelle**

Préparé par l'équipe du Projet pilote

Chippewa Secondary School  
Dryden High School  
École secondaire L'Escale  
Lambton Central Collegiate and Vocational Institute  
Robert F. Hall Catholic Secondary School

Rédigé par:  
Natasha Lovenuk Markham

AVRIL 2003

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	3
<b>Administration du programme</b>	
a) Description du cours .....	5
b) Matériel de promotion du cours .....	6
c) Critères de sélection des élèves .....	7
d) Considérations d'ordre technologique .....	8
e) Établissement d'un cours d'éducation coopérative virtuelle .....	8
f) Emploi du temps flexible pour les élèves .....	9
g) Intégrité du crédit octroyé dans le cadre d'un cours d'éducation coopérative .....	13
<b>La composante scolaire du programme d'apprentissage virtuel (préparation)</b>	
a) Développement des ressources .....	14
b) Emploi du temps des élèves .....	14
c) Intégration .....	16
d) Évaluation .....	16
<b>Placement virtuel</b>	
a) Suggestions concernant les milieux de travail favorables à l'éducation coopérative virtuelle .	17
b) Rôle des ressources externes .....	18
c) Évaluation des stages.....	19
d) Élaboration du plan d'apprentissage personnalisé .....	19
e) Évaluation .....	20
f) Suivi des heures et du travail des élèves.....	21
g) La sécurité sur Internet .....	22
h) Évaluation générale – Avantages et désavantages .....	22
<b>Annexe</b>	
a) Profils d'élèves .....	24
b) Ressources développées dans le cadre de l'éducation coopérative virtuelle .....	29
c) Remerciements .....	34
d) Personnes-ressources.....	36

## **INTRODUCTION**

Le document *Les écoles secondaires de l'Ontario de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, 1999* souligne l'importance d'offrir à l'ensemble des élèves des occasions d'explorer les possibilités de carrière au sein de la communauté et il exige que tous les conseils scolaires mettent à la disposition des élèves intéressés des cours d'éducation coopérative ainsi que des expériences de travail. Par ailleurs, ce document stipule que « dans les communautés où les possibilités de stages sont limitées, le conseil scolaire devrait élaborer et mettre en œuvre des stratégies afin de recourir aux nouvelles technologies, telles qu'Internet, le courrier électronique, les conférences téléphoniques et les vidéoconférences. »

Le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience, 2000* décrit l'expérience de travail virtuel comme étant une forme d'apprentissage qui « permet aux élèves, y compris ceux qui bénéficient de programmes d'enseignement ou de services à l'enfance en difficulté et ceux qui étudient dans les régions rurales, de se prévaloir d'expériences de travail plus variées que celles qui sont offertes par l'économie locale. »

Afin de déterminer les enjeux d'un cours d'éducation coopérative virtuelle pour tous les intéressés (élèves, employeurs et enseignants), le ministère de l'Éducation a, dans le cadre du Projet pilote d'éducation coopérative virtuelle, recruté cinq écoles secondaires afin que celles-ci élaborent et mettent en œuvre un cours pour le premier semestre de l'année scolaire 2002-2003 et lui fassent ensuite part de leurs constatations.

Le Projet pilote d'éducation coopérative virtuelle (PPECV) était une initiative conjointe de la Direction des politiques et programmes de l'éducation secondaire (organisme responsable des réformes scolaires du palier secondaire) et du Réseau ontarien du savoir au service de l'éducation (ROSSE — organisme œuvrant actuellement au développement de stratégies et critères novateurs visant à intégrer les technologies de l'information et des communications au processus d'apprentissage et d'enseignement). Le Projet pilote regroupait trois composantes : la consultation des diverses parties prenantes à l'interne et à l'externe, des modèles pilotes d'éducation coopérative virtuelle (d'avril 2002 à janvier 2003), et la recherche. Les questions suivantes ont été abordées : la communication, la formation, la sécurité des documents, les heures de travail et l'élaboration de communications en ligne.

Une fois le Projet pilote terminé, les membres de chacune des écoles ayant participé au projet ont estimé avoir acquis des connaissances enrichissantes qu'ils souhaitaient partager avec d'autres cours d'éducation coopérative afin de les aider à envisager les possibilités de travail virtuel et

d'éducation coopérative virtuelle. Bien que le Projet pilote ait offert à chacune des écoles des expériences uniques, la vaste majorité de leurs découvertes recelaient des traits communs. Les renseignements fournis dans ce manuel tiennent compte aussi bien des expériences partagées par les sites pilotes que de leurs expériences individuelles.

Aux fins du Projet pilote, la définition d'éducation coopérative virtuelle suivante a été adoptée :

*« L'éducation coopérative virtuelle constitue une méthode de travail reposant sur les technologies de l'information et des communications en vertu de laquelle le travail est effectué indépendamment du lieu. L'éducation coopérative virtuelle n'est pas un travail, c'est une façon de travailler. »*

C'est conformément à cette définition qu'ont œuvré les enseignants en éducation coopérative. Le concept de travail virtuel, et donc d'éducation coopérative virtuelle, peut être perçu d'autres façons, telles la suivante :

*« La définition de travail virtuel englobe toute activité qui consiste à traiter et à transmettre l'information moyennant des appareils de télécommunication. »*

[http://eur-op.eu.int/flash/nfarch/200211\\_en.htm](http://eur-op.eu.int/flash/nfarch/200211_en.htm)

Ou bien :

*« Le travail virtuel, c'est la capacité d'entreprendre toute démarche commerciale indépendamment de l'endroit où l'on se trouve, grâce aux nouvelles technologies de communication et d'information. »*

<http://www.ework.ie>

Les éducateurs qui s'intéressent à la mise sur pied d'un cours d'éducation coopérative virtuelle au sein de leur école doivent savoir que ce cours devra se conformer aux lignes directrices énoncées dans le document intitulé *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience, Lignes directrices pour les écoles de l'Ontario, 2000*.

Les éducateurs n'ont pas à adopter une nouvelle méthode lorsqu'il s'agit de placer un élève dans un cours d'éducation coopérative virtuelle. De temps à autre, la méthode utilisée pour satisfaire aux exigences des politiques (celles concernant l'évaluation du stage, par exemple) différeront de la méthode employée dans le cadre d'un cours d'éducation coopérative traditionnel. Le manuel de ressources illustre, par le biais d'exemples, comment les sites pilotes ont géré ces différences.

L'éducation coopérative virtuelle est une autre façon d'offrir des stages dans le cadre de cours d'éducation coopérative. Voici quelques façons d'intégrer l'éducation coopérative virtuelle à votre milieu scolaire:

- Préparation entièrement en ligne.
- Préparation alliant une pédagogie en ligne et une pédagogie centrée sur l'enseignant.
- Mise à disposition d'une composante de stage entièrement en ligne.
- Mise à disposition d'une composante de stage mixte combinant stage virtuel et stage sur place.

## **ADMINISTRATION DU COURS**

### ***a) Description du cours***

Les renseignements décrivant un cours d'éducation coopérative virtuelle peuvent correspondre à ceux décrivant un cours d'éducation coopérative. Les écoles devraient inclure dans leur répertoire une définition détaillée de l'éducation coopérative virtuelle. Une définition précise du travail virtuel aidera les élèves à choisir l'éducation coopérative qui leur convient le mieux.

Les quelques définitions proposées ci-dessous permettront de bien illustrer le concept d'éducation coopérative virtuelle:

*« L'éducation coopérative virtuelle constitue une méthode de travail reposant sur les technologies de l'information et des communications en vertu de laquelle le travail est effectué indépendamment du lieu. L'éducation coopérative virtuelle n'est pas un travail, c'est une façon de travailler. »*

*« La définition de travail virtuel englobe toute activité qui consiste à traiter et transmettre l'information moyennant des appareils de télécommunication. »*

*« Le travail virtuel, c'est la capacité d'entreprendre toute démarche commerciale indépendamment de l'endroit où l'on se trouve, grâce aux nouvelles technologies de communication et d'information. »*

Voici un exemple de description d'un cours d'éducation coopérative tirée d'un répertoire:

« **Éducation coopérative virtuelle** – Les élèves se verront octroyer 1 à 2 crédits qui seront obligatoirement reliés à un cours complété ou auquel l'élève est actuellement inscrit. Le nombre requis d'heures de stage est effectué moyennant un contact avec l'employeur externe et en accomplissant certaines tâches en ligne (travail virtuel). Les personnes qui choisissent cette méthode d'éducation coopérative doivent être très motivées, faire preuve d'initiative, être organisées, créatives et autonomes. »

**b) Matériel de promotion du cours**

Les quelques suggestions qui suivent permettront de promouvoir l'éducation coopérative virtuelle auprès des élèves et des employeurs:

- Demandez aux élèves de dresser un profil de leur stage virtuel « idéal ». Ce profil sera utilisé lors des premières rencontres avec les employeurs potentiels.
- Démontrez aux employeurs les avantages du stage virtuel :
  - Faites valoir le fait que l'élève n'est pas physiquement sur les lieux de travail. L'employeur bénéficie ainsi de plus de souplesse lorsqu'il communique avec l'élève et lorsqu'il lui délègue des tâches à exécuter.
  - L'élève qui participe à un cours d'éducation coopérative virtuelle donne à l'employeur l'occasion d'accomplir certaines tâches qu'il n'aurait autrement pas le temps de mener à bien.
  - Pas besoin de poste de travail puisque, dans le cadre d'un cours d'éducation coopérative virtuelle, l'élève travaille à l'école.
  - Étant donné que les personnes handicapées physiquement peuvent effectuer leur travail à l'école, il n'y a pas besoin de modifier le lieu de travail pour répondre aux besoins physiques de la personne.
- Présentez des articles de journaux sur le modèle d'éducation coopérative virtuelle. Ces articles s'avèrent utiles lorsque les écoles offrent pour la première fois un cours d'éducation coopérative virtuelle. Ils aident à expliquer le concept et à attiser la curiosité de l'employeur. *(Veuillez vous rapporter au Cédérom de ressources pour des exemples.)*
- Contactez un câblodiffuseur dans votre région afin de promouvoir l'éducation coopérative virtuelle au sein de la communauté.

### **c) Critères de sélection des élèves**

Les élèves qui participent à un cours d'éducation coopérative virtuelle doivent posséder certaines compétences et qualités personnelles.

L'élève qui possède certaines des qualités énumérées ci-dessous (ou toutes) a de plus fortes chances de réussir dans un cours d'éducation coopérative virtuelle:

- Bonne connaissance de l'informatique
- Bonne capacité de résolution de problèmes
- Capable de pensée critique
- Motivé
- Autonome
- Sait travailler seul
- Sait gérer son temps
- Bien organisé
- Capable d'accomplir plusieurs tâches à la fois
- Souplesse – volonté d'apprendre
- Créatif
- Digne de confiance
- Honnête
- Talent de communicateur
- Démontre un intérêt réel envers le domaine dans lequel il travaille

Comment identifier un élève qui pourrait participer à un cours de stage coopératif virtuel:

- Élève qui souhaite obtenir 1 ou 2 crédits dans le cadre d'un cours coopératif, en raison d'un emploi du temps chargé.
- Élève ayant des besoins particuliers qui tirera profit d'un stage virtuel. \*\*
- Élève dont l'intérêt ou l'expérience dans un domaine particulier correspond à ce que recherche l'employeur.

*\*\* À la fin du Projet pilote, le stage virtuel des élèves ayant des besoins particuliers s'avérait un succès pour certaines écoles, alors que pour d'autres, ce modèle de stage ne semblait pas le plus approprié pour les élèves identifiés. Il est nécessaire d'étudier et d'établir au cas par cas la validité d'un tel modèle.\*\**

**d) *Considérations d'ordre technologique***

Il faut tenir compte de ce qui suit lors de la mise sur pied d'un cours de stage virtuel:

- Soutien informatique et technique dont dispose le conseil scolaire. Adaptez votre projet en fonction des services de soutien technique qui vous sont offerts.
- Coûts reliés à chaque stage virtuel. Inutile de placer un élève chez un employeur pour ensuite se rendre compte que les coûts de l'équipement requis sont trop élevés.
- Postes de travail réservés à l'éducation coopérative virtuelle. Assurez-vous que le matériel informatique et les logiciels nécessaires au stage pourront être installés et fonctionner sur les ordinateurs de votre école.
- Disponibilité de l'équipement de l'employeur. Lors du Projet pilote, plusieurs employeurs ont prêté aux élèves des logiciels et du matériel pour que ceux-ci puissent compléter le stage – ce type d'entente doit être conclu à l'avance.
- Établissement d'un code de conduite pour les élèves qui utilisent Internet pour leur travail. Passez en revue les mesures de précaution à suivre pour assurer la sécurité sur Internet.

**e) *Établissement d'un cours d'éducation coopérative virtuelle***

Voici quelques éléments à prendre en considération:

- Essayez de répartir l'horaire quotidien des élèves participant au cours d'éducation coopérative virtuelle de façon à ce qu'ils puissent avoir accès aux postes de travail.
- Les enseignants ayant participé au Projet pilote proposent que le nombre d'élèves participant à un cours d'éducation coopérative virtuelle ne dépasse pas 10 % du nombre total des élèves participant aux cours d'éducation coopérative. Ceci permettra de mieux partager votre temps entre les élèves du cours coopératif qui travaillent à l'école et ceux qui travaillent chez l'employeur.
- Étant donné que les élèves participant à un cours d'éducation coopérative virtuelle remplissent la composante « stage » à partir d'un poste de travail situé à l'école, ils s'attendent parfois à ce que l'enseignant responsable du cours d'éducation coopératif virtuelle réponde aux questions qui devraient être posées au superviseur. Il est donc très important d'expliquer aux élèves en quoi consiste le rôle de l'enseignant et celui du superviseur.
- Apprenez aux élèves quelles sont les étapes à suivre pour résoudre les problèmes. Ils seront ainsi en mesure d'envisager d'autres options avant de demander à l'enseignant responsable du cours d'éducation coopérative de lui fournir la réponse. Par ailleurs, cela permettra de

diminuer les possibilités d'un contact de plus en plus fréquent avec les élèves participant au cours d'éducation coopérative virtuelle.

#### **f) *Emploi du temps flexible pour les élèves***

Définition des modèles de stage virtuel:

**Stage entièrement virtuel** – Les élèves ne se rendent pas à un lieu de travail « réel ». Toutes les communications entre l'élève et l'employeur se font par des moyens électroniques. Le travail est effectué selon le principe du travail virtuel et les tâches qui sont déléguées à l'élève sont complétées à un poste de travail réservé au cours d'éducation coopérative virtuelle.

**Stage mixte** – Les élèves passent une partie de leur temps sur le lieu de travail et, le reste du temps, ils effectuent des tâches de travail virtuel requises par leur superviseur. Les communications entre l'élève et l'employeur se font en personne et par des moyens électroniques. Le plus souvent, le travail virtuel est effectué à partir d'un poste de travail réservé au cours d'éducation coopérative virtuelle.

*\*\* Tout au long du Projet pilote, nous avons encouragé les élèves à utiliser les postes de travail de l'école pour compléter leur travail virtuel, plutôt que de le faire à la maison. L'utilisation d'un poste de travail à la maison n'est recommandée que si l'élève a des circonstances atténuantes. \*\**

**Admission continue des élèves** – Le processus de préparation en ligne permet d'admettre les élèves tout au long du semestre. Une fois inscrits au cours coopératif, les élèves peuvent compléter le processus de préparation à leur propre rythme.

#### **Exemples d'emplois du temps flexibles pour les élèves**

**ÉLÈVE A** – Chippewa Secondary School

- Élève ayant des besoins particuliers.
- Une période co-op, l'après-midi. L'élève ne pouvait participer qu'à une seule période co-op.
- Stage auprès du Near North District Board Library Services.
- L'après-midi, l'horaire établi par l'école Chippewa alterne entre la journée 1 et la journée 2. Étant donné que le stage de l'élève avait lieu l'après-midi, cette rotation a permis à l'élève de mieux s'occuper des trois écoles qui faisaient appel à ses services. En effet, l'après-midi,

l'élève ne pouvait accéder au serveur de chacune de ces écoles que pendant certaines périodes.

*ÉLÈVE B* – Chippewa Secondary School

- Travailleur autonome ayant des problèmes de santé.
- Deux périodes co-op, le matin.
- Stage dans le domaine de la traduction.
- Problèmes de santé se caractérisant surtout par des troubles du sommeil. Le cours coopératif virtuel a permis à l'élève de travailler à la maison, ce qui cadrerait bien avec son horaire. L'élève a du mal à suivre un horaire régulier.

*ÉLÈVE C* – Dryden High School

- Élève inscrit au CPO.
- Deux périodes co-op, première et dernière période de la journée.
- Stage à titre d'assistant technique auprès d'un service des technologies de l'information.
- Devait compléter certains crédits CPO pour obtenir son diplôme. Son emploi du temps était tel qu'il n'était libre que pendant la première et la dernière période de la journée. L'élève a pu adapter l'horaire de son cours coopératif pour qu'il corresponde aux deux périodes libres dont il disposait.

*ÉLÈVE D* – Dryden High School

- Élève de 12<sup>e</sup> année (programme d'immersion).
- Deux périodes co-op, l'après-midi, périodes trois et quatre.
- Stage consistant à assister un enseignant de français dans une école secondaire (programme d'immersion).
- L'enseignant superviseur utilisait la période 3 pour la préparation des cours, pendant que l'élève effectuait des tâches ayant trait au stage virtuel. Pendant la période 4, l'élève travaillait en classe avec l'enseignant.

*ÉLÈVE E* – Lambton Central Collegiate and Vocational Institute

- L'élève n'avait pas accès aux transports.
- Deux périodes co-op, l'après-midi.
- Stage dans le domaine de l'infographisme auprès du Sarnia Lambton Training Board.
- La livraison du travail se faisait par des moyens électroniques et les tâches étaient complétées à l'école, à partir d'un poste de travail réservé à l'éducation coopérative virtuelle.

- Ce genre d'échange répondait aux besoins de l'élève puisqu'il n'avait pas accès aux transports. Il aurait autrement été impossible de placer cet élève.

*ÉLÈVE F* – Robert F. Hall Catholic Secondary School

- Mère célibataire.
- Deux périodes co-op.
- Stage auprès de Theater Orangeville.
- L'employeur ne disposait pas de beaucoup de place pour accueillir l'élève. Le cours d'éducation coopérative virtuelle répondait aux besoins de l'employeur puisqu'il lui permettait de déléguer des tâches qui pouvaient être accomplies à la maison. Le stage virtuel répondait aux besoins de l'élève car elle pouvait obtenir ses crédits en travaillant à la maison et en s'occupant de son enfant.

Exemples d'élèves ayant obtenu leurs crédits dans le cadre d'un cours d'éducation oopérative virtuelle :

Nom de l'école	Description du stage	Nombre de crédits	Modèle du stage
Chippewa Secondary School North Bay (Ontario)	Traduction de documents de l'anglais vers le français.	2	<b>Stage entièrement virtuel.</b> L'élève travaillait uniquement à domicile. Toutes les communications entre le superviseur et l'enseignant responsable du cours d'éducation coopérative se faisaient par des moyens électroniques. L'employeur utilisait Internet pour communiquer les instructions relatives aux projets et pour faire part à l'élève de ses commentaires.
Dryden High School Dryden (Ontario)	Vente au détail / Création de mode	2	<b>Stage mixte.</b> Dans le cadre du stage, l'élève se rendait sur les lieux du travail trois jours par semaine et, deux jours par semaine, elle travaillait à l'école, à partir d'un poste de travail réservé à l'éducation coopérative virtuelle. Son stage était dans le domaine de la mode. Dans le cadre de son stage virtuel, l'élève devait créer et réaliser des vêtements, effectuer des recherches sur les tendances et l'histoire de la mode et étudier la gestion des petites entreprises.
École secondaire L'Escale Rockland (Ontario)	Conception de sites Web	2	<b>Stage entièrement virtuel.</b> L'élève a réalisé une page Web pour une école élémentaire faisant partie de son conseil scolaire. Les tâches étaient complétées à l'école, à partir d'un poste de travail réservé à l'éducation coopérative virtuelle. Les communications avec l'employeur se faisaient par des moyens électroniques.
Lambton Central Collegiate and Vocational Institute Petrolia (Ontario)	Infographisme et présentations	2	<b>Stage mixte.</b> L'élève travaillait avec l'employeur afin d'établir un horaire pour certaines tâches à accomplir. Ces tâches étaient complétées à l'école, à partir d'un poste de travail réservé à l'éducation coopérative virtuelle et les documents étaient ensuite expédiés par des moyens électroniques.
Robert F. Hall Catholic Secondary School Calendon East (Ontario)	Recherche et rassemblement de données	1	<b>Stage entièrement virtuel.</b> L'élève recevait, par des moyens électroniques, des dossiers volumineux ayant trait à des procès devant se dérouler prochainement à la Cour d'appel de l'Ontario. Après avoir lu ces documents, l'élève devait assembler les renseignements conformément aux instructions du superviseur.

**\*\* Remarque : Lorsque l'élève participe à un programme de stage mixte, l'objectif consiste à ce que le travail exécuté à l'école ou à la maison vienne compléter et enrichir l'expérience du travail exécuté chez l'employeur. \*\***

## **Emploi du temps flexible pour les élèves – École Robert F. Hall**

Période 1 (NGC 4OV-01)	Élèves 1, 2
Période 2 (NGC 4OV-02)	Élèves 3, 4, 5
Période 3 (NGC 4OV-03)	Élèves 6, 7
Période 4 (NGC 4OV-04)	Élèves 8, 9
Période 5 (NGC 4OV-05)	Élève 10

Cinq classes NGC 4OV avaient été créés pour la journée en question. Les élèves étaient donc en mesure de participer au cours de stage coopératif virtuel en fonction de leur emploi du temps.

Par exemple, si l'élève 1 avait une période 1 libre, il était inscrit au cours d'éducation coopérative virtuelle de la période 1. L'élève 3 avait peut-être un cours de calcul différentiel pendant la période 1 et une période libre pendant la période 2. Il pouvait donc participer au cours d'éducation coopérative virtuelle pendant la période 2.

### ***g) Intégrité du crédit octroyé dans le cadre d'un cours d'éducation coopérative***

*« Des crédits sont accordés en reconnaissance de la réussite à un cours d'éducation coopérative fondé sur un cours avec crédit décrit dans un programme-cadre, ou sur un cours élaboré à l'échelon local approuvé par le ministère, conformément à la politique énoncée dans la circulaire ESO, sections 6.1 et 6.2.2.1, et dans le curriculum de l'Ontario, de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année – Planification des programmes et évaluation, 2000. »*

(3.2.2 Octroi des crédits - Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience, Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, page 33)

Il est important, lors de la mise sur pied d'un programme d'éducation coopérative virtuelle, de s'assurer que toutes les exigences et lignes directrices sont respectées, notamment celles visant l'élaboration de plans d'apprentissage personnalisés, le suivi des élèves (évaluation) et les heures consacrées à l'obtention de crédits.

La responsabilité de déterminer le nombre d'heures nécessaires pour compléter une tâche devrait revenir à l'employeur, lequel consultera l'enseignant et l'élève. Le nombre d'heures nécessaires pour compléter les diverses tâches sera utilisé pour calculer le total des heures complétées. Les échéanciers des diverses tâches pourront être modifiés selon le besoin.

De plus amples détails sur l'allocation des heures d'éducation coopérative seront fournis à la section intitulée « Suivi des heures et du travail des élèves ».

## **COMPOSANTE SCOLAIRE DU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE VIRTUEL (préparation)**

« Avant de faire un stage, tous les élèves du programme d'éducation coopérative doivent démontrer leur compréhension des attentes associées à la préparation au stage, ainsi que les attentes connexes du cours obligatoire d'exploration des choix de carrière de 10<sup>e</sup> année. Il faut prévoir un minimum de 15 à 20 heures pour la préparation au stage. »

(2.3.1 Préparation au stage - Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience, Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000, page 17)

### **a) Développement des ressources**

Plusieurs écoles pilotes offraient non seulement un stage virtuel mais aussi un apprentissage virtuel en classe (préparation). À ces fins, les élèves ont utilisé le site Web:

<http://workjourney.dpcdsb.org/>.

afin de compléter, pas à pas, le processus de préparation.

### **b) Emploi du temps des élèves**

Plusieurs formats peuvent être adoptés pour compléter la préparation virtuelle.

#### **1. Préparation effectuée entièrement en classe**

La préparation est centrée exclusivement sur l'enseignant.

##### Avantages

- Interaction entre enseignant et élèves. Permet de facilement répondre aux questions et résoudre les problèmes.

##### Désavantages

- Ne permet pas l'admission continue des élèves. Les élèves ont du mal à rattraper d'éventuels retards.

## 2. **Préparation effectuée en classe (50 %) et en ligne (50 %)**

La préparation est partiellement centrée sur l'enseignant avec une composante effectuée en ligne.

### Avantages

- Disponibilité de l'enseignant lorsque l'élève a besoin d'éclaircissements ou cherche à obtenir des réponses à ses questions.
- Ce type de préparation mixte permet de plus facilement maintenir le contact avec les élèves.
- Permet de mieux suivre les progrès de l'élève ainsi que les tâches qui lui ont été attribuées.
- Permet de préparer l'élève en vue de la composante « travail virtuel » du stage.

### Désavantages

- Permet difficilement l'admission continue des élèves.
- Difficile d'assurer que tous les élèves pourront avoir accès à un poste de travail informatisé.

## 3. **Préparation effectuée entièrement en ligne**

La préparation se fait exclusivement en ligne.

### Avantages

- Convient au style d'apprentissage de certains élèves puisqu'ils peuvent travailler ou et quand ils le souhaitent.
- Les élèves peuvent planifier leur propre emploi du temps et travailler à la maison quand ils prennent du retard.
- Permet de développer le sens de responsabilité des élèves qui complètent leur propre préparation.
- Les élèves apprennent à leur propre rythme.
- Possibilité de passer en revue le matériel difficile autant de fois qu'il le faut.
- Libère l'enseignant pour qu'il puisse s'occuper des contacts relatifs aux divers stages des élèves.
- Permet l'admission continue des élèves qui s'inscrivent après la date limite.
- La souplesse de ce format permet de satisfaire les besoins des élèves, quel que soit leur emploi du temps ou les crédits dont ils ont besoin.

- Permet de préparer l'élève en vue de la composante « travail virtuel » du stage.

#### Désavantages

- Étant donné que les élèves obtiennent les réponses à leurs questions par le biais d'Internet, il y a un léger retard.
- Difficultés d'ordre technologique.
- Difficile d'assurer que tous les élèves pourront avoir accès à un poste de travail informatisé.
- Les élèves qui ont des difficultés de lecture pourraient avoir besoin d'une aide supplémentaire.

### c) **Intégration**

*« L'intégration fait partie de la composante scolaire du cours d'éducation coopérative. Elle est composée de séances qui sont organisées avec les élèves à divers moments pendant le cours et après le stage. Elle a pour objet de donner aux élèves la possibilité de... faire le lien, réfléchir et renforcer... Au cours des séances d'intégration, la discussion réfléchie est l'une des techniques permettant d'encourager les élèves à analyser, à comparer et à contraster leurs expériences de stage. »*

(2.3.2 Intégration - Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience, Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000)

Les élèves du cours d'éducation coopérative virtuelle ont participé aux séances d'intégration organisées par les écoles pilotes. D'après le personnel enseignant de ces écoles, cela a permis à tous les élèves des cours d'éducation coopérative d' « analyser, comparer et contraster leurs expériences de stage », tel que décrit dans le document de politique relatif à l'éducation coopérative. Des tâches semblables ont été assignées aux deux groupes.

### d) **Évaluation**

*« Il faudrait évaluer les travaux effectués par les élèves dans le cadre de la préparation au stage et des activités d'intégration pour établir un lien entre les tâches du stage et les attentes du curriculum. Il faudrait également évaluer le projet d'études indépendantes obligatoire des élèves. Pour évaluer le rendement des élèves, on peut également examiner leurs portfolios, leur faire faire des tests, des examens et des devoirs, et leur demander de faire des démonstrations. Il faudrait également donner l'occasion aux élèves de s'autoévaluer et d'être évalués par leurs camarades. »*

(2.5.1 Évaluation de l'apprentissage en classe - Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience, Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000, page 15)

Les outils utilisés afin d'évaluer les élèves inscrits à des cours d'éducation coopératifs traditionnels peuvent aussi être utilisés pour l'évaluation des élèves inscrits à un cours d'éducation coopérative virtuelle. Comme c'est le cas pour les élèves inscrits à un cours coopératif traditionnel, vous devrez vous assurer que les techniques d'apprentissage de l'élève inscrit au cours d'éducation coopérative virtuelle sont évaluées et indiquées séparément.

## **PLACEMENT VIRTUEL**

### ***a) Suggestions concernant les milieux de travail favorables à l'éducation coopérative virtuelle***

Les enseignants de l'éducation coopérative qui cherchent à identifier d'éventuels employeurs doivent savoir que certains milieux de travail se prêtent très bien aux stages virtuels.

Les participants au Projet pilote ont identifié certains secteurs d'activité qui facilitent les stages virtuels, notamment:

- La conception et l'entretien de sites Web
- La traduction
- L'infographisme
- Les salles de classe – Préparation des cours et des activités, élaboration de ressources pour l'enseignant.
- Études de marché et assemblage de renseignements
- Entrée et gestion des données
- Stages en équipe – Deux personnes participent au même stage. Par exemple, deux élèves peuvent contribuer à la conception d'un site Web, le premier élève se charge de l'assemblage des données alors que l'autre est responsable de la création de la page Web
- La production vidéo
- Le dessin architectural
- L'assistance technique auprès d'un service des technologies de l'information
- Le journalisme

Demandez aux élèves de décrire brièvement ce qu'ils souhaitent accomplir par le biais du placement virtuel. Aidez-les ensuite à déterminer quels sont les employeurs qui œuvrent dans le domaine qui les intéresse, et qui sont susceptibles de les aider à atteindre leurs objectifs. Les élèves peuvent

effectuer les recherches au sein de leur communauté ou au moyen d'Internet. Ils peuvent se charger des recherches initiales et l'enseignant d'éducation coopérative effectuera ensuite les démarches nécessaires à concrétiser le stage.

Les avantages des stages virtuels pour l'employeur:

- Les élèves peuvent travailler à l'école, à partir de postes de travail réservés à l'éducation coopérative virtuelle. C'est un avantage pour les employeurs qui n'ont pas assez d'espace pour accueillir une personne de plus sur les lieux du travail.
- Possibilité de communiquer sur de longues distances.
- L'apprentissage ne nécessite pas nécessairement une supervision constante.
- L'élève développe de nouvelles méthodes d'apprentissage.
- Plus de souplesse quant à la distribution du travail et des tâches.
- Le stage peut être partagé par deux élèves. L'employeur peut ainsi s'assurer que le travail sera terminé.
- L'employeur peut communiquer avec l'élève au moment qui lui convient le mieux.

Une fois que le partenariat entre employeur et élève sera mis en place, il faudra expliquer à l'employeur le concept d'éducation coopérative virtuelle et déterminer ensemble comment s'effectuera le suivi des progrès de l'élève et de son emploi du temps.

#### **b) Rôle des ressources externes**

Les organismes ci-dessous peuvent offrir des débouchés vers d'autres employeurs:

- Conseils industrie – éducation
- Groupe de partenariats d'apprentissage de l'Ontario [www.olpg.on.ca](http://www.olpg.on.ca)
- Conseils de parents
- Personnel enseignant de l'école
- <http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/job/passport/contactf.html>

*\*\* Ce site vous permettra de visionner les liens vers tous les partenaires du programme « Passeport pour la prospérité », ainsi que vers des ressources externes.\*\**

Lorsqu'un département d'éducation coopérative adopte le modèle d'éducation coopérative virtuelle, faites-le savoir à ces partenaires et demandez-leur de transmettre le message que votre école est à la recherche d'employeurs pour son programme de stages virtuels.

### **c) Évaluation des stages**

*« Tous les conseils scolaires doivent établir des procédures d'obtention et d'évaluation des stages possibles. L'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative doit procéder à une évaluation de chaque stage, y compris les stages dans des entreprises ou des institutions dont les familles des élèves sont propriétaires et qu'elles administrent... »*

(2.4.1.1 Critères d'évaluation des stages - Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience, Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000, page 23)

Les stages virtuels, à l'instar de tous les stages d'éducation coopérative, doivent être évalués conformément aux critères énoncés à la section 2.4.1.1 du document de politique. À titre de précaution supplémentaire, dans le cas d'employeurs situés loin de l'école, il serait souhaitable d'effectuer des vérifications auprès du Bureau d'éthique commerciale.

L'élève qui complète son stage virtuel uniquement à l'école n'a pas besoin de la protection assurée par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. En effet, puisque l'école est aussi le lieu de travail de l'élève, tout accident ayant lieu à l'école serait couvert par la police d'assurance de votre conseil scolaire.

L'élève qui participe à un stage mixte en vertu duquel le travail est effectué en partie chez l'employeur et en partie à l'école doit, aux termes de la note Politique/Programmes n° 76A, remplir le formulaire « Accord sur la formation pratique » pour la composante du stage ayant lieu chez l'employeur.

L'élève qui travaille à la maison, au profit de l'employeur, doit remplir le formulaire « Accord sur la formation pratique » puisque le domicile constitue le lieu de travail.

### **d) Élaboration du plan d'apprentissage personnalisé**

*« Les plans d'apprentissage personnalisés définissent les études visées par le stage et constituent la base pour l'évaluation et l'octroi d'un ou de plusieurs crédits dans la matière étudiée. »*

(2.4.2 Plans d'apprentissage personnalisés - Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience, Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000, page 25)

Le plan d'apprentissage personnalisé de l'élève inscrit à un cours d'éducation coopérative virtuelle est élaboré de la même façon que celui de l'élève inscrit à un cours d'éducation coopérative

traditionnel. Afin d'encourager les élèves à participer davantage au processus d'élaboration du plan d'apprentissage personnalisé, certaines écoles pilotes ont utilisé un outil informatisé d'élaboration du plan d'apprentissage, conçu par Clinton Bruetsch, de la Dryden High School.

### **e) Évaluation des stages**

*« Les objectifs principaux de l'évaluation de l'apprentissage en cours de stage sont de promouvoir et d'assurer un apprentissage approprié, de suivre les progrès de l'élève et de veiller à sa sécurité. Pour assurer une supervision adéquate, l'enseignante ou l'enseignant devrait clarifier avec le superviseur de l'élève son rôle dans l'apprentissage de l'élève. »*

*« L'apprentissage au cours du stage doit faire l'objet d'une évaluation par une enseignante ou un enseignant qualifié au moins trois fois par tranche de 110 heures de cours d'éducation coopérative. Au moins deux des trois évaluations doivent être le résultat d'un contact direct personnel. D'autres moyens d'évaluation – comme les entretiens téléphoniques, les communications écrites, les courriels et les téléconférences ou vidéoconférences (p. ex., entre l'enseignant et le superviseur) – peuvent aussi être utilisés. »*

*« Dans les écoles à régime semestriel, l'évaluation des élèves du programme d'éducation coopérative doit comprendre au moins deux évaluations du rendement écrites provenant du superviseur de stage. Dans les écoles à régime non semestriel, il doit y avoir trois évaluations écrites du rendement. »*

(2.5.2 Évaluation de l'apprentissage en cours de stage (suivi) - Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience, Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000, page 28)

Les visites d'évaluation s'effectuaient par le biais de courriels et de visites en personne, lorsque la situation le permettait. Les enseignants avaient l'occasion de fréquemment évaluer le travail des élèves grâce à de nombreuses rencontres formelles et informelles, à l'école. Les enseignants d'éducation coopérative recevaient aussi une copie des courriels échangés entre superviseur et élève, et ils pouvaient ainsi constater le travail réalisé par l'élève et prendre connaissance des commentaires de l'employeur.

Il est nécessaire d'aborder la question de la sécurité des communications électroniques entre employeur et élève. Il est recommandé que:

- L'enseignant d'éducation coopérative reçoive une copie de toutes les correspondances entre employeur et élève.
- L'enseignant d'éducation coopérative utilise toujours le compte de courrier électronique de l'école et non pas son compte de courrier électronique personnel lorsqu'il correspond avec les employeurs ou les élèves.

Ces mesures visent à assurer la sécurité de tous les intéressés.

Les évaluations écrites de l'employeur étaient envoyées par courriel, par télécopieur ou par courrier.

#### **f) Suivi des heures et du travail des élèves**

« Tout cours d'éducation coopérative, y compris la composante scolaire et la composante stagiaire, doit comprendre au moins le même nombre d'heures que ce qui est exigé pour *n'importe lequel* de ses cours connexes (pour un minimum de 110 heures) et au plus deux fois le nombre d'heures requises pour chaque cours connexe. »

(3.2.1 Nombre d'heures exigées pour un cours d'évaluation coopérative - Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience, Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000, page 32)

Le suivi des heures consacrées au stage virtuel se fait de la même façon que pour les stages d'éducation coopérative traditionnels. Les rapports hebdomadaires sont rédigés et signés par l'employeur, La seule différence réside dans le fait que, dans le cas des élèves du cours coopératif virtuel, le rapport semestriel est soumis par courriel.

Quelques suggestions concernant le suivi des heures et du travail des élèves:

- Tout au long du stage, exercez votre jugement professionnel tout en respectant les normes du programme. Il faudra dès le début du stage établir une méthode de suivi adéquate afin que le travail des élèves leur permette d'obtenir un crédit valide. La communication joue un rôle primordial dans le processus de suivi des heures.
- Dans le cadre du Projet pilote, l'utilisation d'un poste de travail situé à l'école et réservé au cours d'éducation coopérative s'est avérée la meilleure façon de suivre les heures. L'utilisation d'un poste de travail situé à la maison n'est recommandée que si l'élève a des circonstances atténuantes.
- Créez un système de suivi des heures avant que l'élève ne débute son stage. Ce système peut reposer sur le calcul du nombre d'heures nécessaire pour compléter une tâche donnée ou bien l'élève peut signer un registre lorsqu'il commence et termine le travail effectué à partir d'un poste de travail situé à l'école.
- Il existe plus d'une seule façon de suivre les heures de travail effectuées dans le cadre du stage virtuel et la méthode utilisée variera en fonction de l'élève et du stage. Commencez par établir, avec l'employeur, quelle est la durée nécessaire pour accomplir chacune des tâches déléguées à l'élève, et demandez-lui son avis sur la meilleure façon d'effectuer le suivi des heures.

- Encouragez l'élève à rédiger son rapport hebdomadaire en version électronique, avec l'aide de l'employeur et de l'enseignant. Ceci incitera l'employeur à donner son opinion sur la durée de chaque projet complété par l'élève. (Veuillez vous rapporter au Cédérom de ressources pour consulter la feuille de travail Excel utilisée par le Lambton Central Collegiate and Vocational Institute pour effectuer le suivi des heures).
- Exercez votre jugement professionnel pour évaluer le temps consacré aux projets. Le temps passé devant un ordinateur ne constitue pas nécessairement des heures d'éducation coopérative « valides ». Il faut tenir compte de facteurs tels que le temps requis pour compléter un projet ou une tâche, ainsi que la qualité du projet. Le travail complété doit correspondre à 110-120 heures/crédit.

**g) *La sécurité sur Internet***

Voici quelques suggestions qui permettront d'accroître la sécurité sur Internet :

- Exigez que tous les élèves signent un formulaire de consentement pour l'utilisation d'Internet (*Veuillez consulter le Cédérom de ressources pour un exemple de ce formulaire*).
- Enseignez aux élèves les mesures de sécurité à prendre sur Internet.
- Lorsqu'ils correspondent avec les employeurs ou les élèves, les enseignants devraient toujours utiliser le compte de courrier électronique de l'école et surtout pas leur compte de courrier électronique personnel.
- Exigez qu'une copie de tous les courriels échangés entre superviseur et élève vous soient envoyée.
- Conservez une copie papier de toute correspondance.

**h) *Évaluation générale – Avantages et désavantages***

**STÀGE ENTIÈREMENT VIRTUEL**

*Avantages*

- Pas de temps passé à se rendre au travail.
- Cours coopératif ouvrant droit à 1 crédit – convient à l'élève qui a besoin d'une certaine flexibilité en ce qui concerne l'emploi du temps.
- Accès aux employeurs au-delà de la communauté.
- Autonomie des élèves.

- Facilite l'intégration éventuelle de l'élève dans un monde du travail en pleine évolution.

#### *Désavantages*

- Peu de contacts en personne avec l'employeur et ses employés.
- Ne convient pas à tous les domaines d'activité (p. ex., la construction).
- L'élève ne participe pas aux activités quotidiennes de l'entreprise.
- Les communications électroniques engendrent des retards et des difficultés d'interprétation.

### STAGE MIXTE

#### *Avantages*

- Juste mesure de travail sur les lieux et de travail virtuel.
- Rapports suivis avec l'employeur.
- Expérience pratique et théorique.
- L'employeur et l'élève peuvent planifier l'horaire en fonction de leurs besoins.
- Interaction sociale.

#### *Désavantages*

- Problèmes de transport.
- L'élève peut avoir du mal à partager son temps entre travail sur les lieux et travail virtuel
- Ambiguïté des rôles lorsque l'élève travaille à partir d'un poste de travail situé à l'école. Qui est responsable? L'enseignant ou l'employeur?

# Profils d'élèves



## ÉLÈVE n° 1

**ÉCOLE:** Chippewa Secondary School  
**MODÈLE DU COURS COOPÉRATIF VIRTUEL:**

Stage entièrement virtuel

**DESCRIPTION DU STAGE VIRTUEL:**

*Traduction* – L'élève était chargée de traduire des documents (ayant principalement trait au programme coopératif) de l'anglais vers le français. Elle a aussi effectué des opérations de formatage peu complexes. Toutes les communications entre l'élève et son superviseur s'effectuaient par le biais de courriels.

**COMMENT LE COURS COOPÉRATIF VIRTUEL A SU RÉPONDRE À SES ATTENTES:**

Cette élève était plutôt autonome et elle a donc apprécié ce type de stage virtuel. Le cours coopératif lui a permis de travailler à la maison, ce qui cadrait bien avec son horaire irrégulier.

**QUELQUES MOTS DE SAGESSE POUR LES ÉLÈVES DU COURS COOPÉRATIF VIRTUEL:**

« Ne vous inscrivez pas à un cours coopératif virtuel en pensant que ce sera facile et pas très exigeant, ce n'est pas le cas. Vous devrez faire preuve de beaucoup de responsabilité et de discipline. Assurez-vous d'avoir accès à votre propre ordinateur. Essayez de rencontrer votre superviseur en personne le plus souvent possible. »

# ÉLÈVE n° 2



**ÉCOLE:** Dryden High School

**MODÈLE DU COURS COOPÉRATIF VIRTUEL:**

Placement mixte

- 3 jours sur les lieux du travail
- 2 jours à partir d'un poste de travail

réservé à l'éducation coopérative virtuelle situé à l'école

**DESCRIPTION DU STAGE VIRTUEL:**

*Vente au détail / Création de mode –*

Stage sur les lieux – L'élève accomplissait certaines tâches essentielles : utilisation de la caisse enregistreuse, étiquetage des prix, merchandising et rangement par taille des vêtements, nettoyage du magasin.

Stage virtuel – L'élève recueillait des renseignements sur le marché de la mode et elle créait et réalisait des vêtements.

**COMMENT LE COURS COOPÉRATIF VIRTUEL A SU RÉPONDRE À SES ATTENTES:**

Ce stage lui a permis de travailler à son propre rythme et d'obtenir de plus vastes connaissances. Ce stage lui offrait le meilleur des deux mondes puisque son expérience sur les lieux de travail renforçait son stage virtuel.

**QUELQUES MOTS DE SAGESSE POUR LES ÉLÈVES DU COURS COOPÉRATIF VIRTUEL:**

« Assurez-vous que ce programme vous intéresse réellement. Si vous souhaitez accroître votre expérience en participant de façon active à la gestion d'une entreprise, ce type de programme pourrait ne pas être ce qui vous convient le mieux. »

# ÉLÈVE n° 3



**ÉCOLE:** École secondaire l'Escale

**MODÈLE DU COURS COOPÉRATIF VIRTUEL:**

Stage entièrement virtuel

**DESCRIPTION DU STAGE VIRTUEL:**

*Conception d'un site Web* – l'élève a réalisé une page Web pour une école élémentaire faisant partie de son conseil scolaire. Les communications avec l'employeur se faisaient par des moyens électroniques. Les tâches étaient complétées à l'école, à partir d'un poste de travail réservé à l'éducation coopérative virtuelle.

**COMMENT LE COURS COOPÉRATIF VIRTUEL A SU RÉPONDRE À SES ATTENTES:**

Pas de temps passé à se rendre au travail puisque l'élève travaillait à l'école.

**QUELQUES MOTS DE SAGESSE POUR LES ÉLÈVES DU COURS COOPÉRATIF VIRTUEL:**

« Trouvez un stage qui vous plaira, vous serez ainsi suffisamment motivé pour le compléter. »

# ÉLÈVE n° 4



**ÉCOLE:** Lambton Central Collegiate and Vocational Institute

**MODÈLE DU COURS COOPÉRATIF VIRTUEL:**  
Stage entièrement virtuel

**DESCRIPTION DU STAGE VIRTUEL:**  
*Infographisme* – Création de matériel d'information et de promotion pour le Sarnia Lambton Training Board.

**COMMENT LE COURS COOPÉRATIF VIRTUEL A SU RÉPONDRE À SES ATTENTES:**  
L'élève n'avait pas accès aux transports et il n'aurait donc pas pu participer à un stage s'il n'avait pas eu la possibilité de le compléter par le biais d'un cours coopératif virtuel. L'élève a pu obtenir 2 crédits en complétant ses tâches à un poste de travail situé à l'école.

**QUELQUES MOTS DE SAGESSE POUR LES ÉLÈVES DU COURS COOPÉRATIF VIRTUEL:**  
« Une belle expérience que je conseille aux futurs élèves. »

# ÉLÈVE n° 5



**ÉCOLE:** Robert F. Hall Catholic Secondary School

**MODÈLE DU COURS COOPÉRATIF VIRTUEL:**

Stage entièrement virtuel

**DESCRIPTION DU STAGE VIRTUEL:**

*Tourisme* – Theatre Orangeville. Janice a créé des bases de données pour le théâtre. Elle a aussi recherché les diverses sociétés de bus touristiques, préparé des forfaits touristiques, dressé des listes pour l'envoi du courrier et étudié les sites Web des théâtres faisant concurrence à celui qui l'employait.

**COMMENT LE COURS COOPÉRATIF VIRTUEL A SU RÉPONDRE À SES ATTENTES:**

L'employeur ne disposait pas de beaucoup de place pour accueillir Janice. Le cours d'éducation coopérative virtuelle répondait aux besoins de l'employeur puisqu'il pouvait déléguer à Janice des tâches à accomplir à la maison. C'est grâce au cours d'éducation coopérative virtuelle que Janice a pu continuer ses études secondaires. La souplesse du stage lui a permis de rester à la maison avec son jeune enfant. Si le cours d'éducation coopérative ne lui avait pas été offert, elle ne serait plus à l'école.

**QUELQUES MOTS DE SAGESSE POUR LES ÉLÈVES DU COURS COOPÉRATIF VIRTUEL:**

« Le cours d'éducation coopérative virtuelle m'a permis d'accroître de façon considérable mes compétences en vue d'un emploi. J'ai beaucoup développé mes compétences en communication et je sais communiquer avec efficacité en utilisant le courriel et Internet. L'horaire attribué aux divers projets que je devais compléter m'a permis de bien affiner la façon dont je gère mon temps. J'ai aussi développé mes compétences en matière d'organisation et de recherche. »

# ***Ressources développées dans le cadre de l'éducation coopérative virtuelle***

Ce Cédérom de ressources est un outil de support conçu en vue de l'établissement d'un programme d'éducation coopérative virtuelle. Ces ressources ont été fournies par divers éducateurs qui participent à un programme d'éducation coopérative.

Le Cédérom comprend le Manuel de ressources pour les programmes d'éducation coopérative virtuelle, ainsi qu'un exemplaire en version électronique des ressources incluses dans ce document. Ce Cédérom de ressources contient aussi d'autres documents qui ne figurent pas dans le manuel de ressources. Vous y trouverez par exemple une feuille de travail au format Excel permettant d'effectuer le suivi du total des heures complétées dans le cadre du cours d'éducation coopérative, un formulaire de consentement pour l'utilisation d'Internet et des articles de journaux traitant du travail virtuel et du projet pilote.

Veillez noter que dans plusieurs documents le titre « Co-op virtuel » a été utilisé. À la fin de ce Projet pilote, « Co-op virtuel » a été remplacé par « Éducation coopérative virtuelle ». Veuillez tenir compte de ce changement dans tous les documents et le matériel que vous utilisez.



## Consentement du parent/tuteur/tutrice

En tant que parent ou tuteur/tutrice d'un(e) élève participant au programme d'éducation coopérative virtuelle, je déclare avoir lu et compris ce qui suit :

1. En vertu du programme d'éducation coopérative virtuelle, mon fils (ma fille) pourrait avoir à emprunter un portable afin d'accomplir les tâches qui lui ont été déléguées.
2. Mon fils (ma fille) devra prendre soin du portable et il (elle) en sera le (la) seul(e) utilisateur (utilisatrice) lorsqu'il (elle) en aura la responsabilité.
3. Le portable ne sera utilisé que pour travailler sur les projets ayant trait au programme d'éducation coopérative virtuelle, et non pas à des fins personnelles.
4. Mon fils (ma fille) ne modifiera ni les logiciels installés sur le portable, ni ses réglages, et il (elle) n'installera pas d'autres logiciels.
5. Mon fils (ma fille) comprend les responsabilités qui découlent du fait d'avoir emprunté le portable et il (elle) accepte les conditions de cet emprunt.

J'ai lu et compris ce qui précède et j'accepte de rembourser le **Keewatin-Patricia District School Board une somme pouvant atteindre 2,400.00 \$\*\*** pour tout endommagement du portable appartenant au programme d'éducation coopérative virtuelle ainsi que pour tout endommagement du matériel connexe.

\*\* Le calcul du remboursement tiendra compte de tout endommagement résultant de la mauvaise utilisation du portable. La valeur de ce remboursement sera déterminée par le service des technologies de l'information du Keewatin-Patricia District School Board, suite à l'inspection du matériel. \*\*

**OU**

Non, je n'accepte pas les conditions ci-dessus et je ne souhaite pas que mon fils (ma fille) \_\_\_\_\_ emprunte un portable appartenant au programme d'éducation coopérative virtuelle.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_



## Consentement de l'élève

À titre d'élève participant à un cours d'éducation coopérative virtuelle, j'accepte de me conformer aux conditions suivantes lorsque j'emprunterai une caméra digitale :

1. J'accepte que la caméra digitale soit sous mon entière responsabilité tant qu'elle est en ma possession
2. Je comprends que la caméra digitale sera inspectée par l'éducateur du programme d'éducation coopérative lorsque je l'emprunterai et lorsque je la rendrai. J'accepte la responsabilité pour tout dommage / défectuosité constatée au moment où je rendrai la caméra digitale.
3. Je serai l'unique utilisateur (utilisatrice) de la caméra digitale tant qu'elle sera en ma possession.
4. Je n'utiliserai la caméra digitale que pour travailler sur les projets et devoirs ayant trait au programme d'éducation coopérative virtuelle.
5. Je ne prêterai pas la caméra digitale à d'autres personnes.
6. Je ne modifierai pas les réglages ou autres fonctions de la caméra digitale.
7. La façon dont je manipulerai la caméra digitale reflètera sa valeur monétaire. Lorsque la caméra digitale sera en ma possession, je prendrai toutes les mesures nécessaires pour m'assurer de son bon état.

Signature :

---

Date :

---

Éducation coopérative virtuelle  
Feuille de route pour l'emprunt des portables



Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Date à laquelle le portable a été emprunté : \_\_\_\_\_

Date à laquelle le portable a été rendu : \_\_\_\_\_

Liste de vérification du matériel (au moment ou celui-ci a été emprunté)	Liste de vérification du matériel (au moment ou celui-ci a été rendu)
Portable n° 3838890709 (vert) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptateur courant alternatif</li> <li>• Prise de courant</li> <li>• Barre latérale en Velcro</li> <li>• Guide d'information du système</li> <li>• Souris</li> <li>• Câble réseau</li> <li>• Bloc de piles</li> <li>• Lecteur A:</li> <li>• Lecteur de cédérom</li> <li>• Port parallèle pour lecteur de disquette</li> <li>• Câble pour connexion Internet</li> <li>• Câble Ethernet</li> </ul>	Portable n° 3838890709 (vert) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptateur courant alternatif</li> <li>• Prise de courant</li> <li>• Barre latérale en Velcro</li> <li>• Guide d'information du système</li> <li>• Souris</li> <li>• Câble réseau</li> <li>• Bloc de piles</li> <li>• Lecteur A:</li> <li>• Lecteur de cédérom</li> <li>• Port parallèle pour lecteur de disquette</li> <li>• Câble pour connexion Internet</li> <li>• Câble Ethernet</li> </ul>

Signature de l'élève (signer au moment de l'emprunt) : \_\_\_\_\_

Signature de l'éducateur du cours coopératif (signer au moment de l'emprunt) : \_\_\_\_\_

*Je certifie par la présente que tout le matériel emprunté a été retourné et demeure en bon état de fonctionnement.*

\_\_\_\_\_

Signature de l'élève (signer au moment du retour du portable) : \_\_\_\_\_

Signature de l'éducateur du cours coopératif (signer au moment du retour du portable) : \_\_\_\_\_

## À VOS BUREAUX!



Nom: \_\_\_\_\_

À l'aide du manuel sur l'ergonomie au travail, veuillez répondre aux questions suivantes. Une fois terminé, à vos bureaux pour une petite vérification!

1. Qu'est-ce que l'ergonomie?

---

---

---

2. Quels sont les principaux facteurs de risque rencontrés au bureau, sur le plan de l'ergonomie?

a) \_\_\_\_\_

b) \_\_\_\_\_

c) \_\_\_\_\_

\*\* L'objectif consiste à réduire ces facteurs de risque et à réduire les possibilités de blessure.

3. Décrivez la position assise « idéale » pour travailler à l'ordinateur. Comment devraient être placées les parties du corps ci-dessous?

Poignets :

Coudes :

Épaules :

Cou :

Hanches :

Bas du dos :

Genoux :

Pieds :

# ***Remerciements***

## ***Chippewa Secondary School souhaite remercier les personnes suivantes :***

- Tous les élèves et employés qui ont participé au Projet pilote.
- Kevin Allison
- Doug Bennett
- Dez Collins
- Mitchell Cragg
- Anthony Digiacommo
- Ruth Gingras
- Ross Issenegar
- Robert Lyttle
- Olive Ridler
- Kevin Smith
- Caroline Tennant
- Natalie Wilson

## ***Dryden High School souhaite remercier les personnes suivantes :***

- Tous les élèves qui ont participé au Projet pilote; Allysha, Jordan, Brittany, Matt, Sabina, Rae-Anne, Terra, Andrew.
- Tous les employés qui ont participé au projet pilote.
- Le conseil d'école de DHS
- Clinton Bruetsch
- Trudy Griffiths
- Thea McMonagle
- Julie Notta
- Jim Sims
- Will Vermeer
- Rick Victor
- Le Conseil ontarien des parents

***L'École Secondaire L'Escafe souhaite remercier les personnes suivantes :***

- Jean-Louis Diamond
- Rhéal Filion
- Daniel Gratton
- Thérèse Lefaivre
- Diane Longtin
- Danny Louisseize
- Éric Mainville
- Yvon Major
- André Marcil
- Hélène Pagé
- Suzanne Ryan
- Richard Sarazin
- Yanik Tessier

***Lambton Central Collegiate and Vocational Instituted souhaite remercier les personnes suivantes :***

- Toutes les personnes ayant apporté leur contribution au Projet pilote.
- Susan Brooks
- Carolyn Callaghan
- Roy Jacklin
- Bert Phills
- Mary Ann Ruypers

***Robert F. Hall Catholic Secondary School souhaite remercier les personnes suivantes :***

- Tous les élèves qui ont participé au Projet pilote.
- Joe Galea et l'équipe d'administration de Robert F. Hall.
- Le département d'orientation et du programme coopératif de Robert F. Hall.
- Sergio Divenosa
- Elaine Etmanski
- Cheryl Fayle
- Frank Marcini
- John Ouellette
- Dr. John Price
- Conseil des parents de Robert F. Hall
- Cathy Scabolcs
- Terry Welte

## ***PERSONNES-RESSOURCES :***

### CHIPPEWA SECONDARY SCHOOL

Dez Collins [collinsd@nearnorth.edu.on.ca](mailto:collinsd@nearnorth.edu.on.ca)  
Michelle Graham [grahamm@nearnorth.edu.on.ca](mailto:grahamm@nearnorth.edu.on.ca)

### DRYDEN HIGH SCHOOL

Clinton Bruetsch [clinton.bruetsch@kpdsb.on.ca](mailto:clinton.bruetsch@kpdsb.on.ca)  
Julie Notta [julie.notta@kpdsb.on.ca](mailto:julie.notta@kpdsb.on.ca)  
Rick Victor [rick.victor@kpdsb.on.ca](mailto:rick.victor@kpdsb.on.ca)

### ÉCOLE SECONDAIRE L'ESCALE

Rupert Laroque [laroru@csdcep.on.ca](mailto:laroru@csdcep.on.ca)  
Hélène Pagé [pagehe@csdceoped.com](mailto:pagehe@csdceoped.com)  
Suzanne Ryan [ryansu@csdceoped.com](mailto:ryansu@csdceoped.com)

### LAMBTON CENTRAL COLLEGIATE AND VOCATIONAL INSTITUTE

Carolyn Callaghan [calagca@lkdsb.net](mailto:calagca@lkdsb.net)  
Mary Vandeneynde [vandenma@lkdsb.net](mailto:vandenma@lkdsb.net)

### ROBERT F. HALL CATHOLIC SECONDARY SCHOOL

Joe Galea [joe.galea@dpcdsb.org](mailto:joe.galea@dpcdsb.org)  
John Greer [john.greer@dpcdsb.org](mailto:john.greer@dpcdsb.org)